

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**15 DECEMBRE 2022**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Budget primitif 2023  
Budget annexe Locaux  
commerciaux**

L'an deux mille vingt deux, le 15 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame BOUTIN à Madame PEUGNET  
Madame GOTTI à Madame MACE  
Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE  
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 16 décembre 2022  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 16 décembre 2022  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 décembre 2022

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

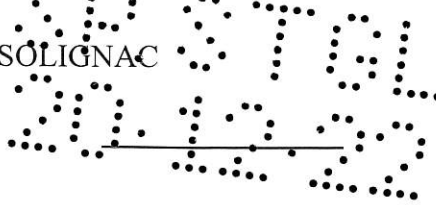
**Secrétaire de séance :**

Madame BOGE

**N° DE DOSSIER** : 22 G 14e

**OBJET** : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC



**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le projet de Budget Primitif du budget annexe Locaux commerciaux pour l'exercice 2023. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 110 000 €.

**SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes	65 650 €
Dépenses	65 650 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	44 350 €
Dépenses	44 350 €

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre,

ADOpte par chapitre le budget primitif du budget annexe locaux commerciaux pour l'exercice 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

**SGL**

  
Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*